

2022年度 博士後期課程入学試験 ・ 2021年度 外国語能力試験 問題

## 外 国 語

A

フランス語

次の文章を日本語に訳しなさい。ただし、( )の部分は除く。

(1)

※この問題は、著作権の関係により掲載ができません。

(2)

※この問題は、著作権の関係により掲載ができません。

## 外国語

B

## フランス語

早稲田大学大学院法学研究科

(3)

L'idée de différenciation des fonctions de l'État a émergé très tôt dans la pensée politique autour de deux aspects : d'une part, et c'est un élément de rupture avec l'absolutisme, il y a dans l'État des fonctions distinctes et qui ne doivent pas être réunies entre les mêmes mains ; d'autre part, ces fonctions ne sont pas équivalentes ou égales, mais au contraire hiérarchisées.

Si la classification des fonctions a varié — Locke distinguait le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir « fédératif », chargé de la sécurité et des intérêts extérieurs de la communauté —, elle s'est stabilisée autour de deux critères : la différenciation ancienne effectuée entre l'édiction des normes et leur application ; la dissociation progressivement opérée au sein de la fonction d'application entre la fonction exécutive proprement dite et la fonction judiciaire, qui pourvoit à l'application des lois en tranchant les litiges. (Cette distinction des fonctions ne veut nullement dire qu'elles sont placées sur le même pied : la fonction exécutive au sens large, c'est-à-dire englobant la fonction exécutive stricto sensu et la fonction judiciaire, est très clairement conçue comme une fonction subordonnée, placée au service de la loi ; la puissance législative est la puissance suprême, le problème étant précisément pour Montesquieu d'éviter qu'elle ne devienne despotique, alors que pour Rousseau, le loi ne pouvait être, en tant qu'expression de la volonté générale, oppressive.)

(4)

※この問題は、著作権の関係により掲載ができません。